

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

OBJET : Commune de Salon-de-Provence - Plan Charlemagne - Rénovation du stade en synthétique et lancement de la maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation du gymnase, site sportif Saint-Côme - Phase 1 - Aide exceptionnelle à l'investissement 2019.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à la commune de Salon-de-Provence, à titre exceptionnel, une subvention de 906 400 € sur une dépense de 1 133 000 €HT, pour la rénovation du stade en synthétique et le lancement de la maîtrise d'oeuvre afin de réhabiliter le gymnase, site sportif Saint-Côme (Phase 1) dans le cadre du "Plan Charlemagne" ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet ;
- d'approuver les mouvements d'affectation comme indiqués en annexe 2 du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**